

Rodez, le 16 juin 2020.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA DIRECTRICE

### Décision n° 2020/071

#### Portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'un psychomotricien (H/F)

##### La Directrice du CDDS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- VU les articles L.4332-1 et R4332-1 du code de la santé publique,
- VU le décret n° 88-659 du 6 mai 1988 modifié, relatif à l'accomplissement de certains actes de rééducation psychomotrice,
- VU le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière,
- VU le tableau des effectifs du CDDS et considérant la vacance de psychomotricien (H/F),

#### DECIDE

**Article 1** - Un concours sur titres est organisé pour le recrutement d'un psychomotricien (H/F) au Centre Départemental pour Déficients Sensoriels de Rodez (12).

**Article 2** - Les demandes d'admission à concourir doivent être déposées au CDDS – 15 boulevard François Fabié – 12000 RODEZ. A l'appui de sa demande, le candidat (H/F) doit joindre les pièces suivantes :

- Demande d'admission à concourir (formulaire type)
- Lettre de candidature
- Curriculum vitae
- Titres de formation, certifications et équivalences : diplôme d'Etat de psychomotricien ou autorisation d'exercer mentionnée aux articles L.4332-4 ou L.4332-5 du code de la santé publique
- Pièce d'identité
- Le cas échéant, état signalétique des services militaires et/ou services publics
- Le cas échéant, état signalétique des services publics et fiche du poste occupé
- Demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2)

**Article 3** - La date de clôture des inscriptions est fixée au 16 juillet 2020.

**Article 4** - Le concours aura lieu au CDDS le 24 août 2020.

**Article 5** - Ampliation de la présente décision est transmise à Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées (31) et à M. le Préfet de l'Aveyron pour affichage. Publication du concours est faite sur le site de l'ARS Midi-Pyrénées et sur le site internet du CDDS.

Fait à Rodez, le 16 juin 2020.

La Directrice du CDDS



Camille LACOUT.

